

COMMUNE DE MONTGON
NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE CONCERNANT LE COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Séance du 23 mars 2023 à 20h00 - Salle du Conseil

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ANDREY Danielle délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		32 335.04	4 972.69		4 972.69	32 335.04
Opérations de l'exercice	77 269.29	101 425.34	24 492.06	58 234.90	101 761.35	159 660.24
TOTAUX	77 269.29	133 760.38	29 464.75	58 234.90	106 734.04	191 995.28
Résultat de clôture		56 491.09		28 770.15		85 261.24
				Restes à réaliser		
				Besoin/excédent de financement Total		85 261.24
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		40 000.00

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

30 000.00	au compte 1068 (recette d'investissement)
26 491.09	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Commentaires sur le Compte administratif 2022 et les résultats

Au niveau DEPENSES:

Pour l'investissement, l'année 2022 marque les dernières étapes de la requalification du centre du village : réfection complète du toit du grand atelier (évacuation de l'ancien toit en fibrociment) en tuiles ardoisées comme pour le toit de la mairie, avec pose d'un grand velux ; cela traduit aussi une volonté d'améliorer les conditions de travail de l'employé communal (voir dépenses sur ce thème en fonctionnement), achèvement de la rampe PMR de l'escalier du cimetière, remplacement du moteur de volée des cloches, mise en place d'un nouveau point lumineux dans la rue Principale,

Au niveau de la section de fonctionnement, les charges habituelles d'entretien, de salaires, d'indemnités et les contrats de maintenance obligatoires constituent toujours les principaux postes. La visite de l'ACFI (du CDG08) a été sollicitée, des prescriptions sont à l'étude pour 2023.

De multiples travaux d'entretien (marquage au sol, enduit bituminé à froid, élagage ...) sont régulièrement entrepris afin de que la commune maintienne son bon niveau d'agrément.

A noter que l'augmentation du nombre d'enfants scolarisés, augmente d'autant les « charges territoriales », en l'occurrence le SIVOM du Chesne (x2)

Au niveau RECETTES:

Les dotations restent stables (maintien du doublement de la dotation de l' élu local) et deux subventions conséquentes ont été obtenues :

1° dans le cadre de la rénovation du Patrimoine de la part de la Région Grand Est : 3266 €

2° en DETR : 2625 €

La vente du terrain à bâtir communal a été réalisée (15000 €). C'est un apport conséquent pour la commune et cela permet l' ancrage d' une famille de 4 personnes (actuellement locataire) qui a des projets de construction.

CONCLUSION sur l'exercice 2022:

Compte tenu des subventions accordées, de la vente du terrain , et de travaux d'investissement modérés, les résultats de fonctionnement et d'investissement sont positifs , et des travaux de voirie importants peuvent être planifiés pour 2023.

Rappel : il n'y a plus de dette depuis la fin de l'exercice 2012, année où s'est achevé le remboursement de l'emprunt pour les travaux du Presbytère.